



**CDC | LCC**

Vivre le droit | Poursuivre la justice | Renouveler l'espoir

# **Commission du droit du Canada**

## **Appel à propositions**

### **Rapports *Au-delà de demain***

#### **Le droit pour les prochaines générations du Canada**

#### **Janvier 2025**

#### **Annonce :**

L'année 2025 marque le début du deuxième quart du 21<sup>e</sup> siècle. Contribuer activement à l'évolution du droit et œuvrer collectivement pour la justice sont essentiels pour garantir au Canada un avenir fort et prometteur. Pour souligner la nouvelle année, la Commission du droit du Canada lance les rapports « Au-delà de demain », qui visent à explorer les orientations du droit pour les prochaines générations du Canada.

La Commission du droit, une agence indépendante et non partisane, est vouée à l'engagement de tout le monde au Canada dans l'évolution continue et dynamique du droit. Depuis sa reconstitution en 2023, la Commission organise des rencontres intitulées « Dialogues d'écoute & découverte » à travers le pays. Les rapports « Ce que nous avons entendu » qui en découlent offrent un aperçu des préoccupations et des initiatives des individus et des institutions qui imaginent et élaborent activement des solutions pour faire face aux défis futurs. Les participants nous ont montré combien il est important de mener des conversations difficiles, de relever le défi posé par l'effritement de la confiance du public, de contribuer aux efforts collectifs et de favoriser les changements constructifs. L'initiative *Au-delà de demain* élargit notre approche « écouter et découverte » en invitant les universitaires et les experts à travers le Canada à soumettre des propositions dans le cadre de travail de la Commission pour s'engager à leur tour dans l'évolution du droit et façonner la réforme du droit.

Commissionnés et publiés sur une base périodique, les rapports « Au-delà de demain » aborderont les défis juridiques que le Canada devra relever pour les générations futures. Les auteurs joueront un rôle clé dans l'élaboration, la facilitation et la mise en œuvre de réformes durables. Chaque rapport s'appuiera sur des recherches approfondies pour proposer des solutions constructives et des perspectives pour l'avenir du droit. La collaboration avec les acteurs communautaires sera au cœur du processus de préparation des rapports. Cette approche, qui combine recherche, engagement et transformation, reflète la responsabilité de la Commission du droit envers la population du Canada. Nous sommes impatients d'appuyer et de partager ces rapports sur le droit pour les générations du Canada à venir.

## **Appel à contributions :**

La Commission du droit du Canada sollicite des propositions de contribution aux rapports « Au-delà de demain ». Les auteurs potentiels devraient être des chercheurs établis dans des universités canadiennes, soit dans une faculté de droit, soit dans un département ou une faculté connexe.

Chaque rapport « Au-delà de demain » sera composé d'un travail de recherche de fond (15 000 à 17 000 mots) accompagné d'un partenariat ou d'une activité d'engagement du public impliquant au moins un acteur communautaire. Une somme de 20 000 \$ sera allouée pour appuyer la réalisation de chaque rapport.

La première date limite pour soumettre une proposition de contribution est le 28 février 2025. Les propositions peuvent être soumises sur une base continue, et seront examinées au fur et à mesure de leur réception (voir les détails du processus ci-dessous). Nous prévoyons commissioner et publier au moins un rapport « Au-delà de demain » durant l'année civile 2025.

## **Critères de sélection :**

L'évaluation des propositions et la commission des rapports « Au-delà de demain » seront guidées par [le cadre de travail de la Commission du droit](#), notamment :

- la raison d'être en trois parties de la Commission du droit - vivre le droit, poursuivre la justice, renouveler l'espoir ;
- la boussole à quatre points des travaux de la Commission du droit - « Imaginer, Réparer, Bâtir, Partager » ; et
- le cadre de travail « intersections » de la Commission du droit pour le droit et la réforme du droit, façonné par des domaines de fond, des structures, des systèmes et des compétences coexistants et en interaction.

Pour être prise en considération, une proposition de rapport « Au-delà de demain » doit démontrer:

- une ambition et une capacité à explorer des questions et des lieux juridiques peu étudiés;
- une compréhension de la complexité des problématiques et la capacité à les expliquer et à y répondre (en tenant compte des dimensions allant du global au local);
- une méthodologie de recherche intégrant diverses disciplines, secteurs et traditions juridiques ;
- une volonté à proposer différentes voies de réforme dans l'évolution du droit; et
- un plan d'engagement du public sous la forme d'un partenariat ou d'une activité comprenant au moins un acteur communautaire.

Pour plus de contexte et de précisions sur les orientations de la Commission du droit, les contributeurs potentiels sont invités à consulter la Partie II (Reconstruire, Resituer, Réinventer) du Document de réflexion de la Commission du droit intitulé [Se souvenir pour réinventer : la \(ré\)création de la Commission du droit du Canada – Recall to reimagine: \(Re\)Creating the Law Commission of Canada](#) (Ottawa : Commission du droit du Canada, 2024).



### **Description des rapports :**

Les rapports « Au-delà de demain » comprennent :

- un travail de recherche de 15 000 à 17 000 mots (à l'exclusion des notes);
- un module d'engagement connexe (p. ex., atelier, présentation publique, engagement communautaire) qui comprend au moins un acteur ou un partenaire communautaire;
- une brève description écrite (environ 1 000 mots supplémentaires) du volet complémentaire d'engagement du public

Les auteurs des rapports commissionnés doivent être des chercheurs établis et titulaires d'un poste dans une université canadienne.

Un montant de 20 000 \$ sera versé à l'auteur (ou aux auteurs) pour appuyer la réalisation de chaque rapport.

Le paiement sera effectué de manière progressive, en fonction des jalons suivants :

- 7 500 \$ à la remise initiale d'une ébauche complète du volet recherche du rapport
- 2 500 \$ à la remise de la description écrite du volet d'engagement public, après la réalisation du module tel que décrit
- 10 000 \$ à la remise finale du rapport complet

### **Processus de sélection :**

Les propositions comportant les éléments suivants doivent être soumises à l'examen de la Commission du droit du Canada à [projects-projets@lcc-cdc.gc.ca](mailto:projects-projets@lcc-cdc.gc.ca) :

- Un titre provisoire et un résumé de 300 mots pour le rapport « Au-delà de demain » proposé ;
- Un aperçu et un résumé de 1 000 mots du rapport proposé ;
- Une description de 250 mots du module complémentaire d'engagement du public ;
- Une bibliographie préliminaire de 5 à 10 sources pertinentes ;
- Un CV à jour de l'auteur (ou pour chaque co-auteur) ;
- Une liste d'au plus 5 publications de l'auteur (ou de chaque co-auteur) pertinentes.

Les propositions seront évaluées par un comité consultatif mis en place par la Commission du droit du Canada à cette fin. L'examen se fera de manière continue, avec pour objectif de mener un processus de sélection tous les trois mois et de commissionner des rapports « Au-delà de demain » au moins deux fois par année.

**Les propositions reçues d'ici le 28 février 2025 seront examinées avant la fin de mars 2025.**

Les propositions soumises après cette date seront examinées lors de la prochaine ronde de sélection (provisoirement, en juin 2025). Les dates limites seront annoncées régulièrement.

L'auteur, si sélectionné et invité à contribuer, devra soumettre une version complète de l'ébauche du rapport dans les six mois suivant la notification. La Commission du droit du Canada s'efforcera d'examiner les documents et d'y répondre rapidement. Les questions et commentaires fournis aux auteurs doivent être pris en compte et intégrés dans un délai d'un mois à compter de leur réception. Les rapports seront envoyés pour traduction et les auteurs disposeront d'environ une semaine pour examiner les traductions ainsi que toute correction ou suggestion de révision, avant la soumission finale du rapport complet.

Les **rapports « Au-delà de demain »** sont des publications de la Commission du droit du Canada, qui en détiendra les droits d'auteur.

Les questions peuvent être adressées à l'adresse suivante : [projects-projets@lcc-cdc.gc.ca](mailto:projects-projets@lcc-cdc.gc.ca)